

PARQUET  
DU TRIBUNAL DE POLICE  
DE LAON

---

MINISTÈRE PUBLIC  
COMMISSARIAT DE POLICE  
BP 38  
02003 LAON CEDEX

LAON, le 13 Mars 2025

Maître,

En réponse à votre mail du 22/01/2025 concernant  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après un  
nouvel examen du dossier relatif à une infraction pour conduite sous l'empire  
d'un état alcoolique constatée à il a été décidé  
l'abandon des poursuites à l'encontre de l'intéressé.

En conséquence,  
points sur son permis de conduire.

va être recrédité des

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

---

Cabinet DEHAN -SCHINAZI  
Avocats à la Cour  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS



Ministère Public